

Au cours de sa première année d'existence, 1949, le Service d'établissement a contribué largement au placement ou à l'établissement sur des fermes ou dans de petites entreprises de 5,493 familles groupant quelque 22,000 personnes.

Politique canadienne en matière d'immigration, juin 1950.—En matière d'immigration, le Canada s'applique à choisir minutieusement et ancrer au pays autant d'immigrants qu'il est avantageux à l'économie nationale. Le chiffre admissible varie nécessairement d'une année à l'autre suivant la situation économique.

Immigrants venus au Canada.—Un total de 86,422 immigrants sont entrés au Canada durant l'année financière terminée le 31 mars 1950, dont 19,198 du Royaume-Uni, 7,660 des États-Unis et 16,662 d'autres pays de l'Europe septentrionale. Les immigrants venus des autres pays se chiffrent par 42,902.

De la fin de la seconde guerre mondiale au 31 mars 1950, 376,921 personnes ont immigré au Canada, dont plus de 163,106, soit 43 p. 100, du Royaume-Uni. Les pays de l'Europe septentrionale et la France ont fourni 48,804 immigrants, dont 24,922 personnes d'origine hollandaise venues pour la plupart grâce au plan canado-hollandais d'établissement agricole, 10,651 d'origine allemande et 4,653 d'origine française. Les immigrants venus des États-Unis depuis la guerre se chiffrent par 40,186 et le total de tous les autres pays, par 124,825.

Cultivateurs hollandais.—Le mouvement des cultivateurs hollandais vers le Canada, commencé en avril 1947, se poursuit de manière très satisfaisante. A peu près 3,000 sont arrivés en 1947, 7,000 en 1948, 7,000 en 1949 et 3,000 jusqu'à la fin d'avril 1950. Sauf de rares exceptions, ces immigrants se sont montrés industrieux et ont appris le mode de vie et les méthodes agricoles du Canada. Ils sont venus désireux de s'établir sur leurs propres fermes le plus tôt possible. Étroitement unies, les familles travaillent ensemble et font des épargnes en vue d'acheter une ferme ou de l'outillage et du bétail pour une terre prise à bail. Déjà, plus de 600 familles possèdent une exploitation agricole indépendante.

Le mouvement de ces personnes vers le Canada découle de plusieurs facteurs, surtout l'inondation d'une grande partie des Pays-Bas durant la seconde guerre mondiale et du surpeuplement général du pays, particulièrement dans les régions agricoles. Quand, à l'automne de 1946, les représentants du gouvernement hollandais ont approché les fonctionnaires de la Division de l'immigration, ils leur ont assuré que ces immigrants éventuels étaient des cultivateurs expérimentés désireux de s'établir sur une ferme à eux mais, vu les restrictions de la Hollande au transfert de fonds, disposés à s'employer sur des fermes canadiennes pendant un an ou plus, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'acheter leur propre ferme.

Aux Pays-Bas, le mouvement est dirigé par la Société de l'émigration des Pays-Bas. Au Canada, il relève entièrement de la Division de l'immigration, qui travaille en collaboration étroite avec l'attaché agricole de l'ambassade des Pays-Bas à Ottawa.

On applique au Canada la méthode nominative en vertu de laquelle les cultivateurs canadiens demandent eux-mêmes de faire venir des cultivateurs hollandais. Chaque demande fait l'objet d'une enquête afin d'établir que le requérant est un cultivateur authentique. Le cultivateur canadien s'engage à fournir aux agriculteurs hollandais un emploi et un logement pendant un minimum d'un an. Le ministère de l'Immigration collabore avec plusieurs organismes, y compris divers ministères fédéraux et provinciaux, la division de la colonisation du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, l'Église chrétienne réformée, la Société catholique d'aide aux immigrants et l'Église-Unie du Canada.